



Nom de la course :

Club :

Date :

Le comité d'organisation, soucieux de la nécessité d'assurer au mieux la sécurité des pilotes, vous invite à prendre connaissance du document ci-dessous.

Dispositif de Secours et d'Intervention (DSI)

(Annexe 1 aux recommandations fédérales n°3 relatives à l'organisation de la sécurité des manifestations sportives).

Description générale de la manifestation et du site (cochez les cases correspondantes):

- Classe(s) :
- Type de manifestation :
 - Rencontre de loisir
 - Course de Ligue
 - Grand Prix
 - Course internationale
 - Championnat de France
- Nombres de pilotes attendus :
- Nombre de bénévoles :
- Nom de la personne chargée de la sécurité :
- Membres de l'équipe d'intervention :
-
- Moyens d'intervention :
 - Véhicule(s) d'intervention dédié(s), nombre.....
 - Local médical, situation:
 - Trousse de secours conforme à l'annexe 2 de la recommandation fédérale n° 3
 - Local contrôle anti dopage, situation :
- Moyen de communication sur le site de la course :
 - Radio, nombre :
 - Téléphone portable : établir et diffuser à tous les bénévoles la liste des numéros d'urgence et de l'équipe d'organisation

Pour joindre les secours par téléphone

Numéro d'urgence unique depuis un téléphone portable : **112**

Depuis une ligne fixe :

- Urgences médicales: **15**
- Pompier: **18**
- Gendarmerie: **17**

Nom du médecin de garde : n° tel :

Plan du site:

Faire apparaitre les zones d'accès possibles pour les secours extérieurs et les modalités de fléchage de ces accès, la distance maximale entre les marques de parcours et la distance maxi entre les pilotes et la zone d'accès des secours.

Dispositif de secours et d'intervention (DSI):

Procédure et utilisation des moyens d'intervention :

Procédure en cas d'accident grave engageant un diagnostic vital de la victime:

Éléments de vérification de votre DSI

Votre DSI doit être adapté à votre zone et la manifestation organisée. Vous devez donc renseigner l'ensemble des éléments descriptif et communiquer une cartographie simple de la zone de course et des zones d'accès des secours.

Sont obligatoires dans votre dispositif :

- Un médecin sur place ou une équipe d'intervention.
- Un véhicule expressément dédié aux secours, équipé du matériel d'intervention et adapté aux caractéristiques de la zone de course (généralement un 4x4).
- Un moyen de communication sur le site entre l'équipe d'intervention et le directeur de course.
- Un moyen de communication sur le site entre le directeur de course et/ou l'équipe d'intervention et les secours extérieurs en cas d'accident grave (pompiers, SAMU).
- La liste des numéros d'urgence et interne à l'organisation (équipe d'intervention, directeur de course, responsable sécurité) diffusée à tous les bénévoles de l'organisation.
- Les pompiers, ou les moyens externes le plus rapide d'intervention en cas d'urgence vitale, doivent être informés de votre manifestation, conformément aux obligations préfectorales généralement en vigueur.

**A retourner au secrétariat de la FFCV
au minimum 30 jours avant l'évènement**

ffcvc.secretariat@gmail.com